**Définition des fonctions, journalistes de PHR**

**Rédacteur en chef (coefficient 617)**

Est responsable, sous l’autorité du directeur, de la conception et de la réalisation du journal et des produits multimédias. Il a autorité sur l’ensemble de la rédaction (journalistes mensualisés et rémunérés à la pige, collaborateurs occasionnels). Les fonctions de rédacteur en chef impliquent une autorité sur un minimum de deux journalistes à plein temps.

**Rédacteur en chef adjoint (coefficient 567)**

Assiste et supplée le rédacteur en chef ou le directeur lorsque celui-ci assume les fonctions de rédacteur en chef. Les fonctions de rédacteur en chef adjoint impliquent une autorité sur un minimum de deux journalistes à plein temps.

**Secrétaire général de la rédaction (coefficient 485)**

Assure l’animation et la liaison des divers services rédactionnels, suivant les directives de la rédaction en chef ou du directeur. Il assume l’organisation du processus de production, le contrôle et le respect des horaires de bouclage du journal. Il peut suppléer temporairement le rédacteur en chef en l’absence d’un rédacteur en chef adjoint. Son autorité doit s’exercer au minimum sur un secrétaire de rédaction.

**Chef d’édition (coefficient 485)**

Sous l’autorité du rédacteur en chef, ce journaliste qui, outre sa contribution à la production éditoriale (au niveau du journaliste polyvalent 3ème échelon) a la responsabilité d’une ou de plusieurs éditions du journal. Suivant les directives de sa hiérarchie, il assume le choix du contenu éditorial (textes, photos), l’animation et la coordination de l’équipe placée sous son autorité. Il a également la responsabilité fonctionnelle de son réseau de correspondants locaux.

**Journaliste polyvalent 3ème échelon (coefficient 468)**

Journaliste assurant les reportages locaux et régionaux, les photos et le secrétariat de rédaction, et justifiant d’une compétence professionnelle reconnue. Son autorité doit s’exercer, au minimum, sur un journaliste à plein temps. Il a la charge de son réseau de correspondants locaux.

**Chef de service ou d’agence (coefficient 468)**

Journaliste qui, outre sa contribution à la production éditoriale (au niveau du journaliste polyvalent 3ème échelon), à la responsabilité d’un service (ou d’une rubrique importante), ou d’une agence décentralisée où il représente le journal. Sous l’autorité de sa hiérarchie, il assume l’animation et l’organisation de son service ou de son agence. Il a également la responsabilité fonctionnelle de son réseau de correspondants locaux.

**Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon (coefficient 452)**

Titre attribué au secrétaire de rédaction multimédia justifiant d’une compétence professionnelle reconnue.

**1er secrétaire de rédaction (coefficient 452)**

Secrétaire de rédaction qui prend le titre de premier secrétaire de rédaction lorsqu’il a autorité sur un secrétaire de rédaction au moins.

 **Secrétaire de rédaction 2ème échelon (coefficient 441)**

Titre attribué au secrétaire de rédaction justifiant d’une compétence professionnelle reconnue. Il révise notamment les titres, chapos, légendes du journal.

**Rédacteur détaché (coefficient 441)**

Journaliste couvrant seul les manifestations ou événements de son secteur de rédaction et fournissant les photos et légendes de ses articles. Il assure le secrétariat de rédaction de son secteur.

**Journaliste polyvalent 2ème échelon (coefficient 441)**

Justifiant d’une compétence professionnelle reconnue, il assure les reportages locaux et régionaux, les photos et le secrétariat de rédaction de son secteur ou d’un secteur différent en cas de remplacements ponctuels (maladie, congés payés, etc.). Il anime également un réseau de correspondants locaux.

**Reporter photo 2ème édition (coefficient 425)**

Chargé essentiellement de reportages photographiques, d’illustrations d’enquêtes. Il est capable d’accompagner les photos de légendes originales ou de courts textes. Il peut assurer le travail de laboratoire et de numérisation.

**Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon (coefficient 425)**

Assemble et révise les différents éléments à publier, assume la mise en forme du journal et/ou des éditions multimédias (hiérarchisation éditoriale, choix des illustrations, élaboration de la maquette) en liaison avec sa hiérarchie.

**Journaliste polyvalent 1er échelon (coefficient 419)**

Journaliste assurant des reportages locaux et régionaux, les photos et du secrétariat de rédaction.

**Secrétaire de rédaction 1er échelon (coefficient 419)**

Assemble et révise les différents éléments à publier, assume la mise en forme du journal (hiérarchisation éditoriale, choix des illustrations et des titres, élaboration de la maquette) en liaison avec sa hiérarchie.

**Reporter photo 1er échelon (coefficient 419)**

Chargé essentiellement de reportages photographiques, d’illustrations d’enquêtes. Il est capable d’accompagner les photos de légendes originales.

**Journaliste stagiaire du 1er au 24ème mois (coefficient 413)**

Echelon automatiquement attribué aux journalistes, entrant dans la profession et diplômés d’une école reconnue par la Convention Collective des Journalistes ou issus de la filière “localiers” de la PHR.